Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 056-215600834-20211125-D202111012-DE

Affiché le 29 11 2021

Henbont
Hennebont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

Séance Publique du 25 novembre 2021

Objet de la délibération

BILAN POLITIQUE DE LA VILLE 2020

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le seize novembre deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Julian PONDAVEN à Tiphaine SIRET , André HARTEREAU à Michèle DOLLÉ , Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Martine JOURDAIN à Yves GUYOT , Aurélia HENRIO à Fabrice LEBRETON.

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Jean-François LE CORFF désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 056-215600834-20211125-D202111012-DE

Service Politique de la Ville

N° 2021.11.012

BILAN POLITIQUE DE LA VILLE 2020
Rapporteur : Nadia SOUFFOY

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des contrats de ville, l'établissement de coopération intercommunale est tenu par la loi du 21 février 2014 de présenter tous les ans un rapport sur la situation de l'Agglomération de Lorient et des 3 communes concernées au regard de la Politique de la Ville.
Conformément au décret n°2015-1118 ce rapport rappelle les principales orientations du contrat de ville et présente l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires au regard de l'objectif fixé par la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et les objectifs particuliers des contrats de ville pour chacune des Communes. Il devra aussi retracer les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année 2020.

Pour répondre aux demandes du Conseil Municipal exprimées en octobre 2020, un bilan spécifique des actions menées sur la Ville d'Hennebont a été rédigé.

Il détaille les éléments suivants :

I Le contexte et caractéristiques du quartier de Keriou Ker
II Le rappel des priorités de l'appel à projet Politique de la ville 2020
III La programmation Politique de la ville 2020 :
- Thématique Cadre de vie et renouvellement urbain
- Thématique Cohésion Sociale
- Thématique Emploi et Développement Economique

I Les autres actions dans le quartier de Keriou Ker
II La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
III La covid-19 dans le quartier de Keriou Ker
IV Conclusion

Ce bilan sert de base de travail pour le rapport Politique de la ville de l'Agglomération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 18 octobre 2021,
Vu l'avis favorable de la Commission « Vie » en date du 12 octobre 2021,
Vu le contrat de ville de Lorient Agglomération signé le 11 juillet 2015.

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 056-215600834-20211125-D202111012-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **PREND ACTE** du bilan Politique de la Ville d'Hennebont 2020

Le Conseil Municipal prend acte

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr